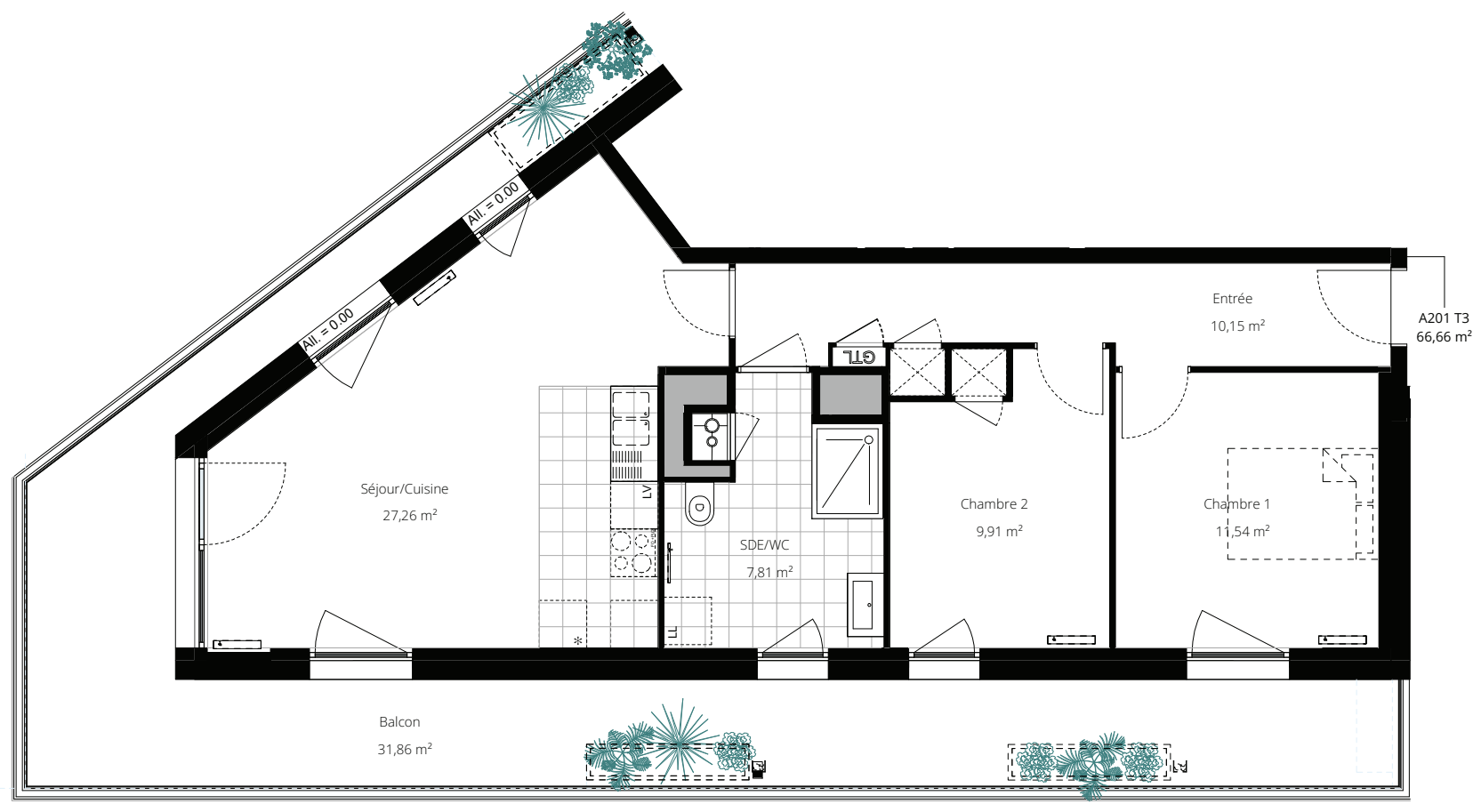
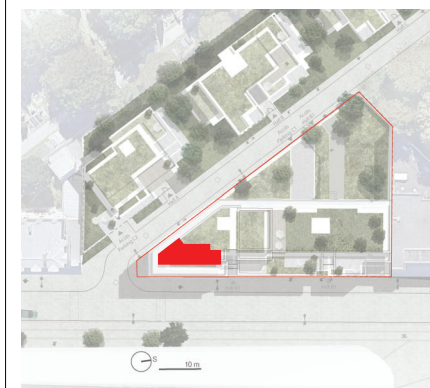




T3 Bâtiment C1-A - R+2

Appartement A201

Résidences
LES PROMENADES
D'OLENE



T3 Bâtiment C1-A - R+2

Appartement A201

SDE/WC	7,81 m²
Chambre 2	9,91 m²
Entrée	10,15 m²
Chambre 1	11,54 m²
Séjour/Cuisine	27,26 m²
TOTAL SURFACE HABITABLE	66,66 m²
Balcon	31,86 m²
TOTAL SURFACE ANNEXE	31,86 m²



NOTA : Des modifications sont susceptibles d'être apportées à ce plan en fonction des nécessités techniques ou administratives de la réalisation, tant en ce qui concerne les dimensions libres que les équipements, les réseaux divers, les appareillages sanitaires et électriques. Les retombées et soffites, ainsi que l'emplacement des équipements sont figurés à titre indicatif. La position des radiateurs sera transmise en cours de chantier. Les végétaux, meubles, sont dessinés en suggestion d'aménagement.

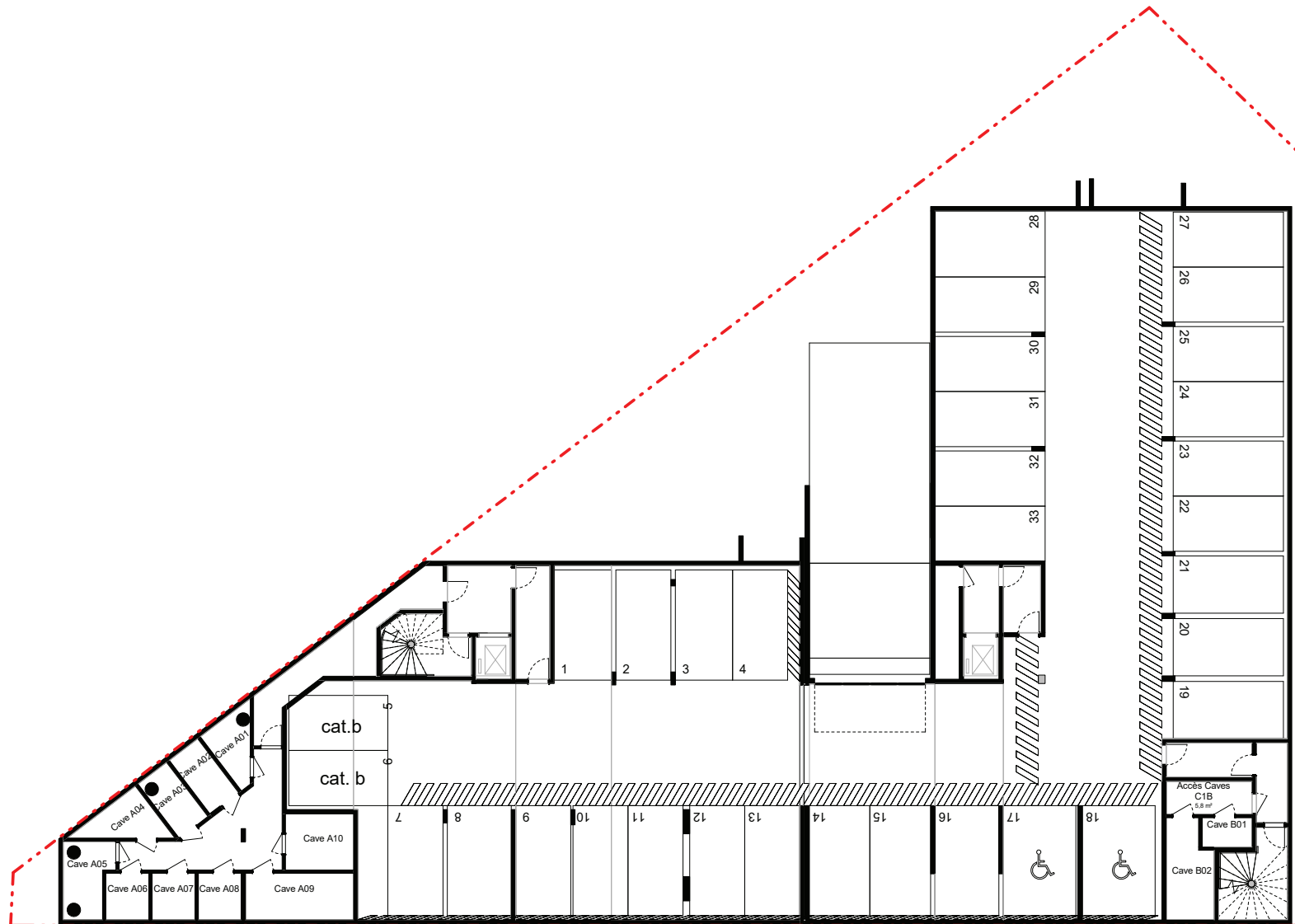
Les promenades d'Olène_Zac Sernam Boulingrin_Lots C1/C2 I Coldefy I

18/09/2025

Hondées

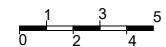
Bâtiment C1 PLN - R-1

Résidences
LES PROMENADES
D'OLENE



NOTA : Des modifications sont susceptibles d'être apportées à ce plan en fonction des nécessités techniques ou administratives de la réalisation, tant en ce qui concerne les dimensions libres que les équipements, les réseaux divers, les appareillages sanitaires et électriques. Les retombées et soffites, ainsi que l'emplacement des équipements sont figurés à titre indicatif. La position des radiateurs sera transmise en cours de chantier. Les végétaux, meubles, sont dessinés en suggestion d'aménagement.

Les promenades d'Olène_Zac Sernam Boulingrin_Lots C1/C2 I Coldefy I



28/10/2025 I

ATTESTATION DE SUPERFICIE PRIVATIVE

Etablie dans le cadre de la loi n°96-1107 du 18 décembre 1996
et du décret n°97-532 du 23 mai 1997 - « Loi Carrez »

Mission

Mandant : LES PROMENADES D'OLENE Mesurage du : 09 janvier 2026
Affaire n° : 26-0011/OD/NN

Désignation du bien

Adresse : Ville de REIMS – 6, boulevard Jules César C1 Les Promenades D'Olène.
Cadastre : section BD n°150-161-163.
Description : Appartement A201, situé au 2^{ème} étage – Lot n° **10**.

Descriptif du lot

Entrée + placard	10.10 m²
Chambre 1	11.55 m²
Chambre 2 + placard	9.80 m²
Salle de douches + WC	8.15 m²
Séjour - cuisine	26.85 m²
Superficie privative totale	66.45 m²

Eléments non pris en compte :

- Terrasse, superficie 34,00m².

Etablie à Reims, le 12 janvier 2026
Olivier DUYME, Géomètre-Expert





N° 12506*03

Formulaire
obligatoire
CODE DE
L'ENERGIE
articles
D342-18 à 21

ATTESTATION DE CONFORMITÉ

Installation de consommation à usage domestique

Cadre réservé
au CONSUELFormulaire émis le : 31/07/2025
A envoyer au CONSUEL avant le : 31/07/2026
N° Client : 3082003 N° AC : 60125000340584
N° SIRET : 53937835600031 Fact. : SE25FW082341 *

VISA DU CONSUEL

(Comité National pour la Sécurité des Usagers de l'Electricité)
organisme agréé par le Ministère de l'Industrie

Attestation "Jaune"

Visé par CONSUEL
le 09/09/2025

(obligatoire pour la mise en service de l'installation)

ADRESSE DES CORRESPONDANCES

Si incomplète ou différente de celle indiquée dans le cadre "INSTALLATEUR" ci-contre

Nom du contact : ENTREPRISE AMPELEC
Adresse : ZAC DES ENTREPOTS BAT K301 LOT 1
12 RUE DE L EMAILLERIE
CP : 02200 Ville : SOISSONS
Tél. portable : 0611191461
Mail : contact@ampelec.fr

INSTALLATEUR

ENTREPRISE AMPELEC
ZAC DES ENTREPOTS BAT K301 LOT 1
12 RUE DE L EMAILLERIE
02200 SOISSONS
France

INSTALLATION ÉLECTRIQUE

Mise en service demandée au gestionnaire de réseau de distribution d'électricité (G.R.D.) * : ☒ NON ☐ OUI

Si oui : Référence du point de livraison fournie par le G.R.D. : _____

Nom du propriétaire de l'installation * : FIC INVEST - NACARAT - DKER TRANSACTION

Nom de l'opération ou du programme : OLENE - BATIMENT A

Bât. Collectif * : ☐ NON ☒ OUI Si oui : Immeuble : A Cage : _____ Etage : R+2 Porte : A201

Adresse * N° : 6 / Lot : _____ Rue : BOULEVARD JULES CESAR

Indiquez le n° de lot s'il s'agit de plusieurs maisons individuelles disposant de la même adresse po

Complément : _____

Code postal : 51100 Commune : REIMS

Latitude : 49,262447 Longitude : 4,030171

TYPE DE CONSTRUCTION À USAGE DOMESTIQUE

Type * : ☐ MAISON ☒ APPARTEMENT Si maison ou appartement, indiquez le nombre de pièces principales : 3☐ FOYER-LOGEMENT ☐ DEPENDANCE ☐ PISCINE ☐ IRVE (1A) ☐ BORNE (1B) ☐ AUTRE : _____Opération collective * : ☐ NON ☒ OUI Si oui : nombre total de logements objets de travaux électriques : 21

TRAVAUX

Travaux * : ☒ Installation neuve ☐ Rénovation totale ☐ Mise en sécuritéPuissance limitée (2) * : ☒ OUI ☐ NON Si non : Fournir le dossier SC 143 (3)Autres intervenants en électricité sur installation de consommation (5) * : ☒ NON ☐ OUI

Si oui : Indiquer nom et coordonnées : _____

☐ Rénovation partielle :
Si rénovation partielle, indiquer le
nombre de circuits (4) * :

	neufs	existants
1,5 mm²		
2,5 mm²		
autres		

L'installateur soussigné (6) atteste que l'installation électrique de consommation, objet de cette attestation, est conforme aux prescriptions de sécurité en vigueur et que les parties rénovées sont compatibles, du point de vue de la sécurité, avec les parties non rénovées.

Le signataire reconnaît avoir pris connaissance et accepter le règlement d'intervention du CONSUEL (3)

Date * : 31 / 07 / 2025

Signature * :

Signée électroniquement par
ENTREPRISE AMPELEC (3082003)

* : Données obligatoires ou cocher obligatoirement une case.

(1a) : Infrastructure de Recharge des Véhicules Electriques - (1b) : Borne pour caravane, ou bateau.

(2) : Puissance inférieure ou égale à 36 kVA au point de livraison (≤ 90 A monophasé ou ≤ 60 A triphasé).

(3) : Téléchargeable à partir de www.consuel.com ou envoi sur demande.

(4) : Circuits neufs (norme NF C15-100) / Circuits existants mis en sécurité

(5) : Concerne les installations électriques fixes (canalisation électrique fixe ou dispositif de protection contre les surintensités ou contre les contacts indirects).

(6) : Tel que désigné dans le cadre "Installateur".

Conformément à la loi du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez sur les informations vous concernant d'un droit d'accès, de rectification ainsi qu'un droit d'opposition. Vous pouvez exercer ces droits en vous adressant par courrier à l'adresse figurant sur votre facture. L'établissement d'une attestation faisant état de faits matériels inexacts est passible des sanctions édictées par l'article 441-7 du code pénal.

Zone réservée au CONSUEL
Ne rien inscrire dans ce cadre

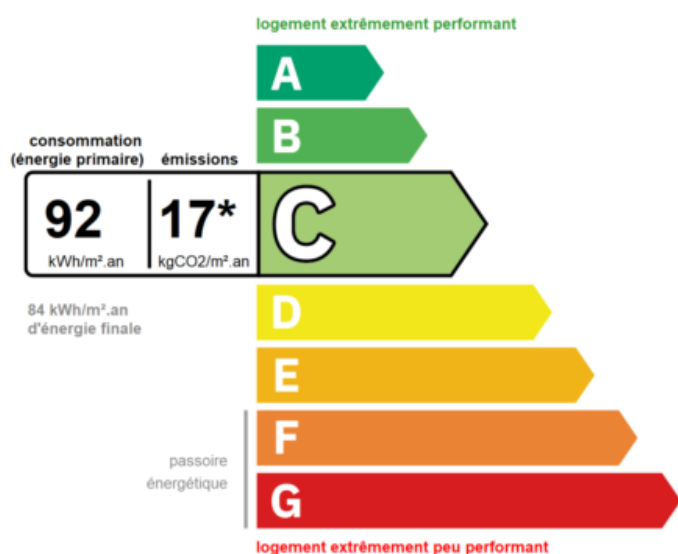
60125000340584



Ce document vous permet de savoir si votre logement est économe en énergie et préserve le climat. Il vous donne également des pistes pour améliorer ses performances et réduire vos factures. Pour en savoir plus : <https://www.ecologie.gouv.fr/diagnostic-performance-energetique-dpe>

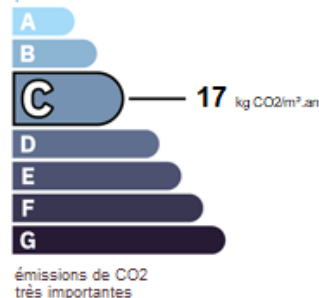
mission : 210413200000055 - A201
adresse : **4/6 Boulevard Jules César, 51100 REIMS**
type de bien : Appartement
année de construction : 2025
surface de référence : **66,66 m²**
propriétaire : SCCV Les Promenades d'Olène
adresse : 1 Impasse Lundy 51100 REIMS

Performance énergétique



*Dont émissions de gaz à effet de serre

peu d'émissions de CO2



Le niveau de consommation énergétique dépend de l'isolation du logement et de la performance des équipements.

Ce logement émet **1198 kg de CO2 par an**, soit l'équivalent de **6209 km parcourus en voiture**. Le niveau d'émissions dépend principalement des types d'énergies utilisées (bois, électricité, gaz, fioul, etc.)

Estimation des coûts annuels d'énergie du logement

Les coûts sont estimés en fonction des caractéristiques de votre logement et pour une utilisation standard sur 5 usages (chauffage, eau chaude sanitaire, climatisation, éclairage, auxiliaires) voir p.3 pour voir les détails par poste.



Entre

701 €

et

948 €

par an

obtenus par la méthode Th-BCE 2012, estimées au logement, prix moyen des énergies indexés sur les années 2021, 2022 et 2023 (abonnements compris)

Comment réduire ma facture d'énergie ?

voir p.3

Informations diagnostiqueur

SOCOTEC

Immeuble Terranova

8 Rue Jules Méline

51430 BEZANNES

diagnostiqueur : Jérémy LAYÈS

tel : 0326406040

email : jeremy.layes@socotec.com

n° de certification : DTI/202102 - 007

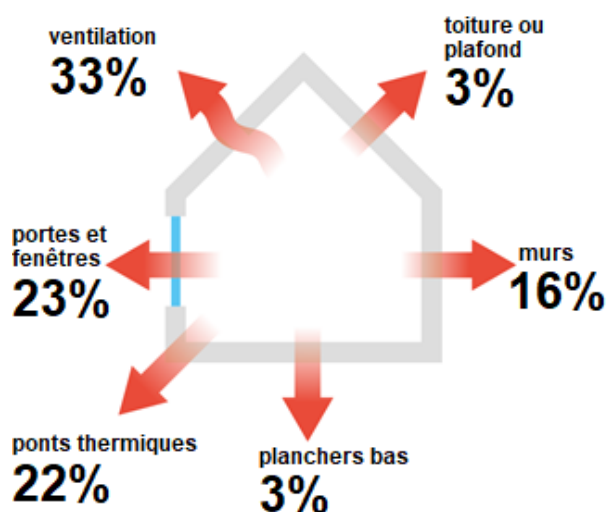
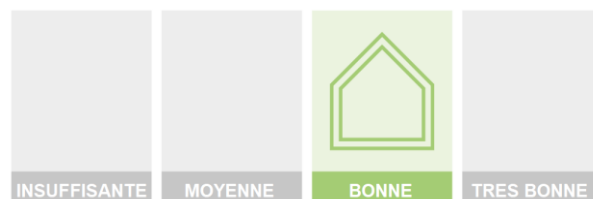
organisme de certification : SOCOTEC Certification

France



SOCOTEC CONSTRUCTION
Agence Attention & Mesures
Grand Est Bourgogne Franche Comté
5 allée des Cèdres
67009 Strasbourg
Tel : 03 88 37 65 55 - atm.atm@socotec.com

Jérémy LAYÈS

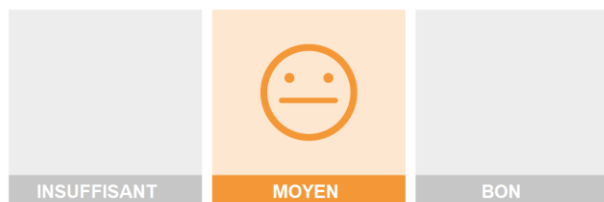
Schéma des déperditions de chaleur Performance de l'isolation 

Système de ventilation en place



- Ventilation mécanique Simple flux
- Hygroréglable type B

Confort d'été (hors climatisation)*



Les caractéristiques de votre logement améliorant le confort d'été :



fenêtres équipées de volets extérieurs ou brise-soleil



toiture isolée



bonne inertie du bâtiment

Production d'énergies renouvelables

Ce bâtiment n'est pas encore équipé de systèmes de production d'énergie renouvelable.

Diverses solutions existent :



chauffage au bois



chauffe-eau thermodynamique



géothermie



pompe à chaleur



réseau de chaleur ou de froid vertueux



panneaux solaires photovoltaïques



panneaux solaires thermiques

*Le niveau de confort d'été présenté ici s'appuie uniquement sur les caractéristiques de votre logement (la localisation n'est pas prise en compte).

 Ces informations sont basées sur les données de l'ensemble de l'immeuble

Montants et consommations annuels d'énergie

usage		consommation d'énergie (en kWh énergie primaire)	frais annuels d'énergie (fourchette d'estimation*)	répartition des dépenses
 chauffage	 gaz naturel	3532 (3532 é.f.)	entre 394€ et 533€	56,2%
 chauffage	 électricité	233 (101 é.f.)	entre 30€ et 41€	4,3%
 eau chaude sanitaire	 gaz naturel	1615 (1615 é.f.)	entre 180€ et 244€	25,7%
 eau chaude sanitaire	 électricité	330 (143 é.f.)	entre 42€ et 57€	6%
 refroidissement		0 (0 é.f.)	entre 0€ et 0€	0%
 éclairage	 électricité	300 (130 é.f.)	entre 38€ et 52€	5,5%
 auxiliaires	 électricité	123 (54 é.f.)	entre 16€ et 21€	2,3%
énergie totale pour les usages recensés		6134 kWh (5576 kWh é.f.)	entre 701€ et 948€ par an	 Pour rester dans cette fourchette d'estimation, voir les recommandations d'usage ci-dessous

Conventionnellement, ces chiffres sont donnés pour une température de chauffage de 19° réduite à 16°C en cas d'absence du domicile, une climatisation réglée à 28° (si présence de clim), et une consommation d'eau chaude de 108 l par jour.

▲ Seules les consommations d'énergie nécessaires au chauffage, à la climatisation, à la production d'eau chaude sanitaire, à l'éclairage et aux auxiliaires (ventilateurs, pompes) sont prises en compte dans cette estimation. Les consommations liées aux autres usages (électroménager, appareils électroniques...) ne sont pas comptabilisées.
▲ Les factures réelles dépendront de nombreux facteurs : prix des énergies, météo de l'année (hiver froid ou doux...), nombre de personnes dans le logement et habitudes de vie, entretien des équipements....

é.f. → énergie finale

* Prix moyens des énergies indexés sur les années 2021, 2022 et 2023 (abonnements compris)

Recommandations d'usage pour votre logement

Quelques gestes simples pour maîtriser votre facture d'énergie :



Température recommandée en hiver → 19°

Chauffer à 19° plutôt que 21° c'est -16% sur votre facture **soit -80€ par an**

astuces (plus facile si le logement dispose de solutions de pilotage efficaces)

- Diminuez le chauffage quand vous n'êtes pas là.
- Chauffez les chambres à 17° la nuit.



Si climatisation, température recommandée en été → 28°

astuces

- Fermez les fenêtres et volets la journée quand il fait chaud.
- Aérez votre logement la nuit.



Consommation recommandée → 108l/jour d'eau chaude à 40°

44l consommés en moins par jour, c'est -41% sur votre facture **soit -107€ par an**
Estimation faite par rapport à la surface de votre logement (1-2 personnes). Une douche de 5 minutes = environ 40l.

astuces

- Installez des mousseurs d'eau sur les robinets et un pommeau à faible débit sur la douche.
- Réduisez la durée des douches.

Voir en annexe le descriptif complet et détaillé du logement et de ses équipements.

Vue d'ensemble du logement

	description	isolation
 murs	- Mur extérieur en béton d'ép 20 cm avec isolation intérieure de 15 cm - Mur intérieur en béton d'ép 20 cm (pour les logements concernés) - Mur intérieur en béton d'ép 20 cm avec isolation intérieure de 9 cm (pour les logements concernés) - Mur mitoyen	très bonne
 plancher bas	- Plancher bas sur Parking en dalle béton d'ép 20 cm avec isolation sous chape + isolation sous dalle (pour les logements concernés) - Plancher bas sur local non chauffé en dalle béton d'ép 20 cm avec isolation extérieure de 15 cm (pour les logements concernés) - Plancher bas sur extérieur en dalle béton d'ép 20 cm avec isolation extérieure de 15 cm (pour les logements concernés) - Plancher bas mitoyen en dalle béton (pour les logements concernés)	très bonne
 toiture/plafond	- Plafond : toiture terrasse accessible en dalle béton d'ép 20 cm avec isolation extérieure de 8 cm (pour les logements non concernés) - Plafond : toiture terrasse non accessible en dalle béton d'ép 20 cm avec isolation extérieure de 16 cm (pour les logements non concernés) - Plafond mitoyen en dalle béton d'ép 20 cm (pour les logements non concernés)	très bonne
 portes et fenêtres	- Fenêtre ou porte fenêtre métallique double vitrage 416/4, avec volet, au nu intérieur, largeur dormant env. 5 cm - Porte d'entrée opaque pleine et isolée, au nu intérieur, largeur dormant env. 10 cm	très bonne

Vue d'ensemble des équipements

	description
 chauffage	- Chaudière individuelle gaz condensation + chauffage électrique - Radiateurs équipés de rob. thermostatiques + radiateurs électriques (T1 B001 / A003/ B002)
 eau chaude sanitaire	- Production ECS par générateur mixte (chauffage et ECS) + ballon électrique (T1)
 climatisation	- Sans objet
 ventilation	- Ventilation mécanique Simple flux - Hygroréglable type B
 pilotage	- Optimiseur

Voir en annexe le descriptif complet et détaillé du logement et de ses équipements.

Recommandations de gestion et d'entretien des équipements

Pour maîtriser vos consommations d'énergie, la bonne gestion et l'entretien régulier des équipements de votre logement sont essentiels.



Ventilation

type d'entretien

Ne pas obstruer les entrées d'air. Les nettoyer à l'aide d'un chiffon sec -> 1 fois par an
Nettoyer les bouches d'extraction -> au moins 2 fois par an
Entretien des conduits par un professionnel -> tous les 3 à 5 ans
Aérer les pièces 5 minutes par jour, fenêtres grandes ouvertes



Chaudière

Entretien obligatoire par un professionnel -> 1 fois par an
Programmer la température de chauffage en fonction de votre présence.
Baisser la température la nuit. / Abaisser la température de 2 à 3°C la nuit.



Radiateurs

Dépoussiérer les radiateurs régulièrement.



Circuit de chauffage

Faire déboucher le circuit de chauffage par un professionnel -> tous les 10 ans
Veiller au bon équilibrage de l'installation de chauffage.



Chauffe-eau

Régler la température du chauffe-eau entre 55 et 60°C.
Arrêter le chauffe-eau en cas d'absence de plus de 4 jours.



Eclairage

Nettoyer les ampoules et les luminaires.

⚠ Selon la configuration, certaines recommandations relèvent de la copropriété ou du gestionnaire de l'immeuble.

Fiche technique du logement

Cette fiche liste les caractéristiques techniques du bien diagnostiqué renseignées par le diagnostiqueur pour obtenir les résultats présentés dans ce document. En cas de problème, contactez la personne ayant réalisé ce document ou l'organisme certificateur qui l'a certifiée (diagnostiqueurs.din.developpement-durable.gouv.fr).

Le présent rapport est établi par une personne dont les compétences sont certifiées par SOCOTEC Certification France, 13 Cours Valmy 92977 PARIS LA DEFENSE

Référence du logiciel validé : **DPEWIN V5.3.1**

Référence du DPE : **2551N368852K**

Date de visite du bien : **07/10/2025**

Invariant fiscal du logement :

Référence de la parcelle cadastrale :

Méthode de calcul utilisée pour l'établissement du DPE : **Th-BCE 2012 (v8100)**

Numéro d'immatriculation de la copropriété :

Justificatifs fournis pour établir le DPE :

- **PC**

- **Plans**

- **Etude thermique**

- **Récapitulatif standardisé d'étude thermique**

- **Attestation de prise en compte de la Réglementation Thermique à l'achèvement des travaux**

La **surface de référence** d'un logement est la surface habitable du logement au sens de l'article R. 156-1 du code de la construction et de l'habitation, à laquelle sont ajoutées les surfaces des vérandas chauffées ainsi que les surfaces des locaux chauffés pour l'usage principal d'occupation humaine, d'une hauteur sous plafond d'au moins 1,80 mètres.



Explications personnalisées sur les éléments pouvant amener à des différences entre les consommations estimées et les consommations réelles :

Dans le calcul du DPE, plusieurs éléments sont à prendre en compte :

- **Le temps d'occupation (heures) du logement par jour**
- **2 à 3 semaines par an ne sont pas considérées (vacances été et hiver)**
- **Température de 18°C le jour et réduit à 16°C la nuit --> Le degré restant pour atteindre une température intérieure de 19°C le jour et 17°C la nuit est le résultat des apports liés aux personnes, aux appareils et à l'utilisation de l'ECS**

Les consommations énergétiques sont tirées de l'étude thermique finale envoyée.

Commentaires :

Les informations de l'enveloppe et des systèmes sont issues du calcul RT2012.

généralités

donnée d'entrée	origine de la donnée		valeur renseignée
Département			51
Altitude		Document fourni	200 m
Type de bâtiment		Document fourni	Appartement
Année de construction		Document fourni	2025
Surface de référence		Document fourni	66,66 m²
Nombre de logement du bâtiment		Document fourni	38

Fiche technique du logement (suite)

enveloppe

donnée entrée	origine de la donnée		valeur renseignée
Mur n° 1 Mur extérieur en béton d'ép 20 cm avec isolation intérieure de 15 cm	surface	Document Fourni	1368,50 m²
	Umur	Document Fourni	0,214 W/m².K
	état d'isolation	Document Fourni	isolé
	résistance isolant	Document Fourni	4,40 m².K/W
	épaisseur isolant	Document Fourni	15,30 cm
Mur n° 3 Mur intérieur en béton d'ép 20 cm (pour les logements concernés)	surface	Document Fourni	73,10 m²
	Umur	Document Fourni	2,778 W/m².K
	état d'isolation	Document Fourni	non isolé
Mur n° 4 Mur intérieur en béton d'ép 20 cm avec isolation intérieure de 9 cm (pour les logements concernés)	surface	Document Fourni	360,94 m²
	Umur	Document Fourni	0,369 W/m².K
	état d'isolation	Document Fourni	isolé
	résistance isolant	Document Fourni	2,35 m².K/W
	épaisseur isolant	Document Fourni	9,00 cm
MUR n°4 Mur mitoyen	Umur	Document Fourni	0,000 W/m².K
	état d'isolation	Document Fourni	non isolé

enveloppe

donnée entrée	origine de la donnée		valeur renseignée
Plancher n° 1 Plancher bas sur Parking en dalle béton d'ép 20 cm avec isolation sous chape + isolation sous dalle (pour les logements concernés)	surface	Document Fourni	296,00 m²
	Upb	Document Fourni	0,183 W/m².K
	état d'isolation	Document Fourni	isolé
	résistance isolant	Document Fourni	5,01 m².K/W
	épaisseur isolant	Document Fourni	17,20 cm
Plancher n° 2 Plancher bas sur local non chauffé en dalle béton d'ép 20 cm avec isolation extérieure de 15 cm (pour les logements concernés)	surface	Document Fourni	209,00 m²
	Upb	Document Fourni	0,211 W/m².K
	état d'isolation	Document Fourni	isolé
	résistance isolant	Document Fourni	4,30 m².K/W
	épaisseur isolant	Document Fourni	15,00 cm
Plancher n° 3 Plancher bas sur extérieur en dalle béton d'ép 20 cm avec isolation extérieure de 15 cm (pour les logements concernés)	surface	Document Fourni	55,00 m²
	Upb	Document Fourni	0,217 W/m².K
	état d'isolation	Document Fourni	isolé
	résistance isolant	Document Fourni	4,30 m².K/W
	épaisseur isolant	Document Fourni	15,00 cm
PLANCHER n°4 Plancher bas mitoyen en dalle béton (pour les logements concernés)	Upb	Document Fourni	0,000 W/m².K
	état d'isolation	Document Fourni	non isolé

enveloppe

donnée entrée	origine de la donnée		valeur renseignée
Plafond n° 1 Plafond : toiture terrasse accessible en dalle béton d'ép 20 cm avec isolation extérieure de 8 cm (pour les logements non concernés)	surface	Document Fourni	221,00 m²
	Uph	Document Fourni	0,257 W/m².K
	état d'isolation	Document Fourni	isolé
	résistance isolant	Document Fourni	3,65 m².K/W
	épaisseur isolant	Document Fourni	8,00 cm
Plafond n° 2 Plafond : toiture terrasse non accessible en dalle béton d'ép 20 cm avec isolation extérieure de 16 cm (pour les logements non concernés)	surface	Document Fourni	333,00 m²
	Uph	Document Fourni	0,133 W/m².K
	état d'isolation	Document Fourni	isolé
	résistance isolant	Document Fourni	7,30 m².K/W
	épaisseur isolant	Document Fourni	16,00 cm
PLAFOND n°3 Plafond mitoyen en dalle béton d'ép 20 cm (pour les logements non concernés)	Uph	Document Fourni	0,000 W/m².K
	état d'isolation	Document Fourni	non isolé

Fiche technique du logement (suite)

enveloppe

donnée entrée	origine de la donnée		valeur renseignée
Paroi vitrée n° 1 Fenêtre ou porte fenêtre métallique double vitrage 416/4, avec volet, au nu intérieur, largeur dormant env. 5 cm	surface	Document Fourni	556,50 m²
	Uw	Document Fourni	1,143 W/m².K
	Sw	Document Fourni	0,03
	type de vitrage	Document Fourni	Double vitrage
	épaisseur lame d'air	Document Fourni	16,0 mm
	gaz de remplissage	Document Fourni	argon ou krypton
	type menuiserie	Document Fourni	Métal Rupteur Pth
	type ouverture	Document Fourni	Fenêtre battante
	type volets	Document Fourni	Volet roulant PVC (e>12mm)
	baies Nord	Document Fourni	102,30 m²
	baies Sud	Document Fourni	15,90 m²
	baies Est	Document Fourni	163,50 m²
	baies Ouest	Document Fourni	274,80 m²

enveloppe

donnée entrée	origine de la donnée		valeur renseignée
Porte Porte d'entrée opaque pleine et isolée, au nu intérieur, largeur dormant env. 10 cm	surface	Document Fourni	1,90 m²
	Uporte	Document Fourni	2,6 W/m².K
	type de menuiserie	Document Fourni	Porte simple en bois
	type de porte	Document Fourni	Porte opaque pleine simple

enveloppe

donnée entrée	origine de la donnée		valeur renseignée
pont thermique 1	type de pont thermique	Document Fourni	mur de façade ou de pignon avec plancher bas / façade
	valeur PT k	Document Fourni	0,6400 W/m.K
	longueur du pont thermique	Document Fourni	20,00 m
pont thermique 2	type de pont thermique	Document Fourni	mur de façade ou de pignon avec plancher bas / façade
	valeur PT k	Document Fourni	0,1000 W/m.K
	longueur du pont thermique	Document Fourni	64,00 m
pont thermique 3	type de pont thermique	Document Fourni	mur de façade ou de pignon avec plancher bas / façade
	valeur PT k	Document Fourni	0,7000 W/m.K
	longueur du pont thermique	Document Fourni	8,74 m
pont thermique 4	type de pont thermique	Document Fourni	mur de façade ou de pignon avec plancher intermédiaire
	valeur PT k	Document Fourni	0,9900 W/m.K
	longueur du pont thermique	Document Fourni	55,00 m
pont thermique 5	type de pont thermique	Document Fourni	mur de façade ou de pignon avec plancher intermédiaire
	valeur PT k	Document Fourni	1,0000 W/m.K
	longueur du pont thermique	Document Fourni	50,00 m
pont thermique 6	type de pont thermique	Document Fourni	mur de façade ou de pignon avec plancher intermédiaire
	valeur PT k	Document Fourni	0,8700 W/m.K
	longueur du pont thermique	Document Fourni	37,54 m
pont thermique 7	type de pont thermique	Document Fourni	mur de façade ou de pignon avec plancher intermédiaire
	valeur PT k	Document Fourni	0,8800 W/m.K
	longueur du pont thermique	Document Fourni	21,25 m
pont thermique 8	type de pont thermique	Document Fourni	mur de façade ou de pignon avec plancher intermédiaire
	valeur PT k	Document Fourni	0,1500 W/m.K
	longueur du pont thermique	Document Fourni	85,76 m

Fiche technique du logement (suite)

pont thermique 9	type de pont thermique		Document Fourni	mur de façade ou de pignon avec plancher intermédiaire
	valeur PT k		Document Fourni	0,2500 W/m.K
	longueur du pont thermique		Document Fourni	43,36 m
pont thermique 10	type de pont thermique		Document Fourni	mur de façade ou de pignon avec plancher intermédiaire
	valeur PT k		Document Fourni	0,2000 W/m.K
	longueur du pont thermique		Document Fourni	34,75 m
pont thermique 11	type de pont thermique		Document Fourni	mur de façade ou de pignon avec plancher intermédiaire
	valeur PT k		Document Fourni	0,2400 W/m.K
	longueur du pont thermique		Document Fourni	25,90 m
pont thermique 12	type de pont thermique		Document Fourni	mur de façade ou de pignon avec plancher intermédiaire
	valeur PT k		Document Fourni	0,1400 W/m.K
	longueur du pont thermique		Document Fourni	35,26 m
pont thermique 13	type de pont thermique		Document Fourni	mur de façade ou de pignon avec plancher intermédiaire
	valeur PT k		Document Fourni	0,2000 W/m.K
	longueur du pont thermique		Document Fourni	23,75 m
pont thermique 14	type de pont thermique		Document Fourni	mur de façade ou de pignon avec plancher intermédiaire
	valeur PT k		Document Fourni	0,2300 W/m.K
	longueur du pont thermique		Document Fourni	12,95 m
pont thermique 15	type de pont thermique		Document Fourni	mur de façade ou de pignon avec plancher intermédiaire
	valeur PT k		Document Fourni	0,1800 W/m.K
	longueur du pont thermique		Document Fourni	9,48 m
pont thermique 16	type de pont thermique		Document Fourni	mur de façade ou de pignon avec plancher intermédiaire
	valeur PT k		Document Fourni	0,2100 W/m.K
	longueur du pont thermique		Document Fourni	7,22 m
pont thermique 17	type de pont thermique		Document Fourni	mur de façade ou de pignon avec plancher haut
	valeur PT k		Document Fourni	0,7500 W/m.K
	longueur du pont thermique		Document Fourni	185,84 m
pont thermique 18	type de pont thermique		Document Fourni	refend avec mur de façade ou de pignon
	valeur PT k		Document Fourni	0,9900 W/m.K
	longueur du pont thermique		Document Fourni	174,17 m
pont thermique 19	type de pont thermique		Document Fourni	refend avec mur de façade ou de pignon
	valeur PT k		Document Fourni	0,7800 W/m.K
	longueur du pont thermique		Document Fourni	34,71 m
pont thermique 20	type de pont thermique		Document Fourni	liaison angle de mur
	valeur PT k		Document Fourni	0,1200 W/m.K
	longueur du pont thermique		Document Fourni	46,30 m
pont thermique 21	type de pont thermique		Document Fourni	liaisons menuiseries / parois opaques (appui, linteau, tableau)
	valeur PT k		Document Fourni	0,0380 W/m.K
	longueur du pont thermique		Document Fourni	1334,40 m
pont thermique 22	type de pont thermique		Document Fourni	autres ponts thermiques
	valeur PT k		Document Fourni	0,8700 W/m.K
	longueur du pont thermique		Document Fourni	65,87 m
pont thermique 23	type de pont thermique		Document Fourni	autres ponts thermiques
	valeur PT k		Document Fourni	0,8800 W/m.K
	longueur du pont thermique		Document Fourni	29,60 m
pont thermique 24	type de pont thermique		Document Fourni	autres ponts thermiques
	valeur PT k		Document Fourni	0,8800 W/m.K
	longueur du pont thermique		Document Fourni	7,65 m

Fiche technique du logement (suite)

équipements

donnée entrée	origine de la donnée		valeur renseignée
Système de ventilation	type de ventilation	 Document Fourni	Ventilation mécanique Simple flux - Hygroréglable type B

équipements

donnée entrée	origine de la donnée		valeur renseignée
Système de chauffage 1	libellé du générateur	 Document Fourni	ATL02001 Naia 2 Micro 25
	type de générateur	 Document Fourni	Chaudière gaz à condensation
	nombre de générateur identique	 Document Fourni	35
	puissance	 Document Fourni	18,50 kW
	rendement nominal	 Document Fourni	95,90 %
	libellé de l'émetteur	 Document Fourni	Radiateur Acier Typo T1 T2 et T3
	type d'émetteur	 Document Fourni	Radiateur à eau chaude
Système de chauffage 2	surface chauffée	 Document Fourni	1750,34 m²
	libellé du générateur	 Document Fourni	ATL02002 Naia 2 Micro 30
	type de générateur	 Document Fourni	Chaudière gaz à condensation
	nombre de générateur identique	 Document Fourni	5
	puissance	 Document Fourni	21,60 kW
	rendement nominal	 Document Fourni	97,37 %
	libellé de l'émetteur	 Document Fourni	Radiateur Acier Typo T4 et T5
Système de chauffage 3	type d'émetteur	 Document Fourni	Radiateur à eau chaude
	surface chauffée	 Document Fourni	542,61 m²
	libellé du générateur	 Document Fourni	Nouveau generateur
	type de générateur	 Document Fourni	Générateur effet joule
	puissance	 Document Fourni	4,00 kW
	libellé de l'émetteur	 Document Fourni	Radiateur électrique T1 B001/2 A003/ B002
	type d'émetteur	 Document Fourni	Panneaux rayonnants électriques
	surface chauffée	 Document Fourni	109,05 m²

équipements

donnée entrée	origine de la donnée		valeur renseignée
Système de production d'eau chaude sanitaire 1	libellé du générateur	 Document Fourni	ATL02001 Naia 2 Micro 25
	type de générateur	 Document Fourni	Chaudière gaz à condensation
	nombre de générateur identique	 Document Fourni	35
	puissance	 Document Fourni	18,50 kW
	rendement nominal	 Document Fourni	95,90 %
Système de production d'eau chaude sanitaire 2	libellé du générateur	 Document Fourni	ATL02002 Naia 2 Micro 30
	type de générateur	 Document Fourni	Chaudière gaz à condensation
	nombre de générateur identique	 Document Fourni	5
	puissance	 Document Fourni	21,60 kW
	rendement nominal	 Document Fourni	97,37 %
Système de production d'eau chaude sanitaire 3	libellé du générateur	 Document Fourni	Generateur ECS
	type de générateur	 Document Fourni	Générateur effet joule
	volume du stockage	 Document Fourni	150 L
	puissance	 Document Fourni	2,20 kW

CERTIFICAT

N° DTI/202102 - 007

Date d'émission: 24/05/2024

Certifie par la présente que :

JEREMY LAYES

a passé avec succès les examens relatifs à la certification de ses compétences

DOMAINE TECHNIQUE	INTITULE	DEBUT DE VALIDITE	FIN DE VALIDITE
DPE - avec mention	Diagnostics de performance énergétique d'immeubles ou de bâtiments à usage principal autre que d'habitation	09/02/2021	08/02/2028
DPE	Diagnostics de performance énergétique d'habitations individuelles et de lots dans des bâtiments à usage principal d'habitation et des attestations de prise en compte de la réglementation thermique	09/02/2021	08/02/2028

qui ont été réalisés par Socotec Certification France conformément :

Arrêté du 20 juillet 2023 définissant les critères de certification des diagnostiqueurs intervenant dans le domaine du diagnostic de performance énergétique, de leurs organismes de formation et les exigences applicables aux organismes de certification et modifiant l'arrêté du 24 décembre 2021 définissant les critères de certification des opérateurs de diagnostic technique et des organismes de formation et d'accréditation des organismes de certification.

ACCREDITATION N° 4-0085
PORTÉE DISPONIBLE SUR
WWW.COFRAC.FR

Xavier Daniel, Directeur de la Certification

SOCOTEC Certification France - 13, cours Volney 92977 PARIS LA DÉFENSE - France - SAS au capital de 100 000€ - RCS Créteil 490 984 309 - www.socotec-certification-international.fr

Votre intermédiaire
MARSH SAS
 Département Construction
 Tour Ariane
 5, Place des Pyramides
 La Défense 9
 92088 Paris La Défense Cedex



Assurance et Banque

☎ 01 41 34 50 00

📠 01 41 34 55 00

N°ORIAS 07 001 037
 Site ORIAS www.orias.fr

Votre contrat

Construction : Responsabilité
 civile professionnelle et
 exploitation

Vos références

Contrat : **37503519275087**
 Client : **0010834120**

SOCOTEC CONSTRUCTION
 5, place des Frères Montgolfier
 78280 GUYANCOURT

ATTESTATION D'ASSURANCE

L'entreprise d'assurance AXA France IARD atteste que :

SOCOTEC CONSTRUCTION
 5, place des Frères Montgolfier
 78280 GUYANCOURT
 N°SIREN : 834 157 513

Est bénéficiaire des garanties du contrat d'assurance n° 37503519275087 pour la période du 01/01/2025 au 01/01/2026.

Ce contrat garanti l'ensemble de ses responsabilités civile professionnelle et exploitation encourues du fait des missions qui lui sont confiées.

Ce contrat garantit, à hauteur de 1.500.000 € par sinistre, notamment :

- Les missions relatives à l'état mentionnant la présence ou l'absence de matériau contenant de l'amiante, prévus soit à l'article L.1334-12-1 du code de la santé publique et définie aux articles R.1334-20 à 25 du code de la santé publique, soit aux articles R.4412-97 à R.4412-97-6 du code du travail ainsi que toutes missions de vérification technique et d'assistance technique liées à l'amiante.
- Les missions relatives à l'établissement du diagnostic de performance énergétique prévu à l'article L.126-26 du code de la construction et de l'habitation.
- Les missions relatives à l'établissement de l'état des installations intérieures de gaz prévu à l'article L.134-9 du code de la construction et de l'habitation.
- Les missions relatives à l'établissement de l'état des installations électriques prévu à l'article L.134-7 du code de la construction et de l'habitation.
- Les missions relatives à l'établissement de l'état relatif à la présence de termites dans les bâtiments prévu à l'article L.126-24 du code de la construction et de l'habitation.
- Les missions de diagnostic ou de vérification relatives à la présence de plomb dans les bâtiments ainsi que les missions relatives à l'établissement du constat de risque d'exposition au plomb prévu aux articles L.1334-5 et L.1334-6 du code de la santé publique.

La présente attestation ne peut engager l'assureur au-delà des clauses et conditions du contrat auquel elle se réfère.

Nanterre le 03/01/2025
 POUR LA SOCIETE :

Mehieu GCOART
 Directeur Général Délégué d'AXA France

Attestation sur l'honneur

Je soussigné Jérémy LAYÈS, agissant en qualité de diagnostiqueur immobilier DPE, atteste sur l'honneur :

- être en situation régulière au regard de l'article L.271-6 du code de la construction et de l'habitation,
- disposer des moyens nécessaires à l'établissement du diagnostic de performance énergétique prévu à l'article L.134-1 du code de la construction et de l'habitation.

Rappel de l'Article L271-6 du Code de la construction et de l'habitation :

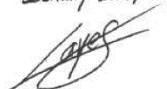
Les documents prévus aux 1° à 4°, 6° et 7° du I de l'article L. 271-4 sont établis par une personne présentant des garanties de compétence et disposant d'une organisation et de moyens appropriés.

Cette personne est tenue de souscrire une assurance permettant de couvrir les conséquences d'un engagement de sa responsabilité en raison de ses interventions.

Elle ne doit avoir aucun lien de nature à porter atteinte à son impartialité et à son indépendance ni avec le propriétaire ou son mandataire qui fait appel à elle, ni avec une entreprise pouvant réaliser des travaux sur les ouvrages, installations ou équipements pour lesquels il lui est demandé d'établir l'un des documents mentionnés au premier alinéa.

Un décret en Conseil d'Etat définit les conditions et modalités d'application du présent article.

SOCOTEC CONSTRUCTION
Agence Attestation & Mesures
Grand Est Bourgogne Franche Comté
5 allée des Cérés
67000 Strasbourg
Tel : 03 88 37 55 55 - atm.atmge@socotec.com

Jérémy LAYÈS


11, Place Royale - CS 30020
51724 REIMS Cédex
Bureaux ouverts lundi au vendredi de 9 h 30
à 12 h - 13 h 30 à 18 h (sauf vendredi 17 h)

Email : accueil@sefic.com
Site internet : www.sefic.com

Téléphone : 03.26.79.10.30

Reims, le 02/01/2026

LES PROMENADES D'OLENE (0373)
6 & 8, Boulevard Jules César
et Rue de l'Ilôt Nord
51100 REIMS

NACARAT

NOTE D'INFORMATIONS - Loi ALUR

Nos ref. : 0373-0001 LES PROMENADES D'OLENE (0373) LES PROMENADES D'OLENE
Vos ref. : VENTE PROMENADES OLENE Lot 10 A201

Cher Maître,

Suite à votre demande du 02/01/2026, nous vous prions de bien vouloir trouver ci-joint le pré-état-daté préalable au compromis pour une vente prévue le 02/02/2026, concernant :

Powered by ICS

Copropriétaire cédant

SCCV LES PROMENADES D'OLENE
Par Mr DURAND Christophe
1, Impasse Lundy
51100 REIMS

Copropriété Non immatriculée au registre des copropriétés

LES PROMENADES D'OLENE
6 & 8, Boulevard Jules César
et Rue de l'Ilôt Nord
51100 REIMS

Lots ApptT3(0010),

Totalisant ensemble : 250/10000 tantièmes généraux

NB

Restant à votre disposition pour toutes informations complémentaires, nous vous prions de croire, Cher Maître, en l'assurance de nos salutations distinguées.

Le syndic.
Représenté par

Seffic Immobilier
11, Place Royale - CS 30020
51724 REIMS CÉDEX - 03 26 79 10 30
www.sefic.com - Mail: accueil@sefic.com
S.A.S. Cap 78200€ - RC 6815 60 REIMS
SIRET 336 880 604 000771 APE 6831Z
Carte professionnelle N° CPI 5102 2016 000 005 791
délivrée par la Préfecture de la Marne
GARANTIES FINANCIÈRES GALIAN-SABTP-PARIS

- I - PARTIE FINANCIERE

A) PRE ETAT DATE (Article L721-2 du CCH)

1ère PARTIE

SOMMES DUES PAR LE COPROPRIETAIRE CEDANT POUR LES LOTS OBJETS DE LA MUTATION

A/ AU SYNDICAT AU TITRE:

1 - des provisions exigibles

1.1 Dans le budget prévisionnel (D.art. 5 1°a)	0,00
1.2 Dans les dépenses non comprises dans le budget prévisionnel (D.art. 5 1°b)	0,00

2 - des charges impayées sur les exercices antérieurs (D.art. 5 1°c)	0,00
---	------

3 - des sommes devenues exigibles du fait de la vente mentionnées à l'article 33 de la loi (D.art. 5 1°d)	0,00
--	------

4 - des avances exigibles (D.art. 5 1°e)

4.1. avance constituant la réserve (D.art. 35 1°)	0,00
4.2. avances nommées provisions (provisions spéciales) (L.art 18 alinéa 6 et D.art. 35 4° et 5°)	0,00
4.3. avances représentant un emprunt (D.art. 45-1 4° alinéa) (emprunt du syndicat auprès des copropriétaires ou de certains d'entre eux)	0,00

5 - des autres sommes exigibles du fait de la vente prêt (quote-part du vendeur devenue exigible) autres causes telles que condamnations	0,00
---	------

6 - des honoraires du syndic afférents aux prestations demandées par le notaire pour l'établissement du présent document	0,00
---	------

B/ A DES TIERS, AU TITRE,

d'emprunts par certains copropriétaires dont la gestion est assurée par le syndic	0,00
---	------

TOTAL (A + B)	0,00
------------------------	-------------

2ème PARTIE
SOMMES DONT LE SYNDICAT POURRAIT ETRE DEBITEUR A L'EGARD DU
COPROPRIETAIRE CEDANT POUR LES LOTS OBJET DE LA MUTATION

AU TITRE:

A/ DES AVANCES PERCUES (D.art. 5 2° a)

- A1 - avances constituant la réserve (D.art 35 1°)	0,00
- A2 - avances nommées provisions (provisions spéciales) (L.art. 18 6° alinéa et D.art 35 4° et 5°)	0,00
- A3 - avances (D.art 45-1 4°alinéa) emprunt du syndicat auprès des copropriétaires ou de certains d'entre eux	0,00

B/ DES PROVISIONS SUR BUDGET PREVISIONNEL (D.art. 5 2° b)

- provisions encaissées sur budget prévisionnel pour les périodes postérieures à la période en cours et rendues exigibles en raison de la déchéance du terme prévue par l'article 19-2 de la loi du 10 juillet 1965, à l'égard du copropriétaire cédant	0,00
---	------

C/ DU SOLDE CREDITEUR SUR L'EXERCICE ANTERIEUR

- Solde créditeur de l'exercice antérieur approuvé par l'assemblée générale non imputé sur le compte du vendeur	
---	--

TOTAL (A + B + C)	0,00
----------------------------	-------------

AVANCES - MODALITES DE REMBOURSEMENT

Les avances sont, conformément à l'article 45-1 du décret du 17 mars 1967 modifié, remboursables. En conséquence, le syndic devra préciser les modalités à retenir par les parties aux termes de l'acte. La solution retenue par le syndic est la suivante :

Solution 1

L'acquéreur rembourse directement le vendeur des avances portées à la première partie (sous 4.1, 4.2, et 4.3) et à la seconde partie (sous A.1, A.2, A.3) soit globalement la somme de	0,00
--	------

Dans ce cas, l'acquéreur deviendra bénéficiaire de ces avances à l'égard du syndicat des copropriétaires et n'aura donc pas reconstitué les avances au 1 de la 3ème partie ci-après.

3ème PARTIE
SOMMES INCOMBANT AU NOUVEAU COPROPRIETAIRE
POUR LES LOTS OBJETS DE LA MUTATION

AU SYNDICAT AU TITRE :

1 - de la reconstitution des avances (D.art. 5 3°a)

- avances constituant la réserve (D.art.35 1°)	0,00
- avances nommées provisions (provisions spéciales) (L.art.18 6° et D.art.35 4° et 5°)	0,00
- avances (D.art. 45-1 4° alinéa) emprunt du syndicat auprès des copropriétaires ou certains d'entre eux	0,00

2 - des provisions non encore exigibles

- dans le budget prévisionnel (D.art.5.3° b)	
01/04/2026 Provision 2è. trimestre 2026	302,19
01/07/2026 Provision 4è. trimestre 2026	302,19
- dans les dépenses hors budget prévisionnel (D.art. 5.3°c) (En cas de travaux votés, le tableau de la rubrique A6 en deuxième partie devra être impérativement complété)	
Aucune échéance hors budget prévisionnel	

TOTAL	604,38
--------------	---------------

ANNEXE A LA 3^{ème} PARTIE
INFORMATIONS DE L'ACQUEREUR

A/ QUOTE PART POUR LES LOTS OBJETS DE LA MUTATION :

	<i>Au titre du BUDGET PREVISIONNEL</i>		<i>Au titre des DEPENSES HORS BUDGET</i>	
	<i>Quote-part appelée</i>	<i>Quote-part réelle</i>	<i>Quote-part appelée</i>	<i>Quote-part réelle</i>
EXERCICE N-1 01/10/2024 - 30/09/2025	0,00	0,00	0,00	0,00
EXERCICE N-2 01/10/2023 - 30/09/2024	0,00	0,00	0,00	0,00

B/ INFORMATIONS DIVERSES

Etat global des impayés de charges au sein de la copropriété

EXISTENCE D'UN IMPAYE OUI
Montant : 21 748,51 €

Etat global de la dette du syndicat vis-à-vis des fournisseurs

EXISTENCE D'UNE DETTE OUI
Montant : 1 381,32 €

L'impayé de charge et la dette du syndicat sont calculés en date du 02/01/2026

Existence d'un fonds de travaux

EXISTENCE D'UN FONDS NON

ATTESTATION :

DESTINATAIRE DU CERTIFICAT USAGER ou PROPRIÉTAIRE	QUALIFICATION DE L'INSTALLATEUR PG	N° DU CERTIFICAT D2025028295
---	---	---

IDENTIFICATION DE L'INSTALLATION DE GAZ (2) Usager : _____ N°(ou, si absent, Lot/Parcelle/Réf. cadastrale) : 6 Rue : <u>Boulevard Jules César</u> Bât. <u>A</u> Esc. _____ Ét. <u>2EME</u> Lgt. n° : <u>201</u> Code postal : <u>51100</u> Ville : <u>REIMS</u> ☐ Habitation individuelle ☒ Habitation collective Habitation neuve (1 ^{ère} occupation) : ☒ Oui ☐ Non	IDENTITÉ ET COORDONNÉES DE L'INSTALLATEUR (3) BUCZEK SARL 3 RUE PAUL WENZ 51100 REIMS SIRET : 40842657500036 Tél : 0326404004 - Fax : nathalie@ent-buczek.com Responsable Gaz : Mme/M. <u>REINERT PHILIPPE</u>
--	--

MODE D'ALIMENTATION EN GAZ DE L'INSTALLATION (4) Nature du gaz : ☒ Gaz naturel ☐ Propane ☐ Butane ☐ Autres : _____ Distributeur de gaz : <u>GRDF (Gaz Réseau Distribution France)</u> Numéro d'identification de l'installation : <u>45106078146890</u>	NATURE DES TRAVAUX OU OPÉRATIONS RÉALISÉS (5) ☒ Réalisation d'une installation neuve de gaz ☐ Modification d'une installation de gaz existante ☐ Remplacement d'appareil(s) ☐ Remise en sécurité d'une installation de gaz suite à un accident ou une intoxication
---	--

DESCRIPTION DES TRAVAUX RÉALISÉS SUR L'INSTALLATION ET SON ENVIRONNEMENT																			
Tuyauteries (6)						Appareils (7)				Implantation (8)	Système d'évacuation des produits de combustion (9)					Ventilations (10)			
Nature du matériau (6.1)	Longueur (m)	Diamètre extérieur (mm)	Pression de service (mbar)	Type d'assemblage (6.2)	Type d'accessoire (6.3)	Appareils (7.1)	Installé (7.2)		Type (7.3)		Puissance (kW)	Système		Type				Amenée d'air	Sortie d'air
							Oui	Non				Individuel	Collectif	Conduit de fumée (9.1)	VMC Gaz (9.2)	Conduit sous pression (9.3)	Autres solutions (9.4)		
CU	1,50	22	21	BF															
PLT	12,00	20	21	RPLT															
CU	1,00	22	21	BF	OCA	CHAUD	x		C	25,00		x				x		x	x

Autres opérations réalisées (11) : ☐ Vérification de sécurité ☐ Remise en conformité des ventilations du local
☐ Autres : _____

GUIDES UTILISÉS (12)	☒ Guides édités par le Centre National d'expertise des Professionnels de l'énergie Gaz (CNPGE) ☒ Autres guides (préciser éditeur, référence et édition) : _____
-----------------------------	--

ATTESTATION DE L'INSTALLATEUR
L'installateur identifié atteste que les travaux ou opérations qu'il a réalisés et qui sont décrits ci-dessus sont conformes à l'arrêté du 23 février 2018.

Date et signature : 

BUCZEK SARL
REINERT PHILIPPE
Le 03/09/2025 à 08:47

CADRE RÉSERVÉ À L'ORGANISME DE CONTRÔLE (13)
Date et visa :
Certificat enregistré par DEKRA

Signature électronique
DEKRA INDUSTRIAL SAS
Le 03/09/2025 à 09:21

CADRE RÉSERVÉ AU DISTRIBUTEUR
Uniquement pour les installations neuves ou accident ou intoxication
Date de la mise à disposition du gaz :
A : Reims Le : 29/09/25
Cachet, nom et signature de représentant du distributeur ou de son mandataire :
 GRDF